

DEPARTEMENT DE LA MARNE

MAIRIE

DE

**MOUSSY**

51530

Tél. 03.26.54.04.43

Fax 03.26.55.47.57

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/06/2021
---

Monsieur le Maire, François LEJEUNE, ouvre la séance à 18h 30 en présence de : Mesdames Martine SADIÉ, Brigitte RENAUDIN et Virginie RUELLE, de Messieurs Dominique LEPOUTRE, Olivier MICHEL, Jean-Louis GRASSET, Didier GIRARDIN, Mathieu CRETE, Philippe FRAGET, Bruno KREIN, Clément MICHEL et de Madame Pascale BOUCHE secrétaire de mairie.

Monsieur Ludovic HERMANT émargera la feuille de présence vers 19h 15.

Messieurs Pierre Alexandre LHOMME et Vincent COULMIER sont absents excusés.

Philippe FRAGET est le secrétaire de séance.

Après lecture des délibérations adoptées lors du précédent conseil municipal, l'ordre du jour est abordé.

### **1) Achat de la coopérative viticole de Pierry-Moussy**

- Attendu que la commune de Moussy
  - souhaite des locaux techniques plus étendus, plus fonctionnels et mieux situés,
  - souhaite des locaux mieux appropriés tant du point sécuritaire que du point de vue de l'accès des handicapés pour y accueillir l'atelier informatique.
- Attendu que la coopérative viticole de Pierry-Moussy a été mise en vente au prix, négocié avec Mr Luc PICART président de la dite coopérative, de 280 000 € pour une emprise au sol de 1613 m<sup>2</sup>.
- Attendu qu'après discussion entre les intéressés, 3 lots seraient constitués. L'un réservé à la commune de Moussy, les 2 autres réservés à Mr Pascal LEJEUNE, d'une part et d'autre part pour son usage personnel, à Mr François LEJEUNE, maire de Moussy.

Après discussion Mr le Maire propose de délibérer sur la proposition suivante.

**Le conseil municipal donne mandat à qui de droit pour étudier l'éventuel achat d'une partie des locaux de la Coopérative viticole de Pierry-Moussy à Moussy,**

**représentant au maximum une surface de 1070 m<sup>2</sup> et ce pour un montant ne pouvant excéder 190 000 €. Il est convenu que cette transaction s'accompagnera de l'acquisition simultanée des 2 lots restants par Mr François LEJEUNE et par Mr Pascal LEJEUNE.**

Cette délibération a donné lieu à un vote auquel Mr François Lejeune ne pouvait participer compte tenu de ses intérêts propres engagés dans l'affaire. 11 votants se sont prononcés :

- **Ont voté pour : 10**
- **Abstention : 1**

Toujours pour les mêmes objectifs concernant les locaux techniques et l'avenir de l'atelier informatique, une alternative au projet précédemment décrit a été présentée. Il s'agirait de l'achat d'une parcelle de 30 ares située à proximité du lotissement du chemin vert. Il y aurait création ex nihilo des locaux nécessaires. Ce projet est à l'étude.

## **2) Transfert de compétences à l'Agglo d'Epernay concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).**

Ludovic HERMANT nous informe que ce transfert s'est déjà vu opposer un refus après obtention d'une minorité de blocage de la part des communes s'étant déjà prononcées (20% des communes et 25% de la population de l'Agglo).

Après délibération le Conseil municipal s'est prononcé :

**Opposés au transfert : 10**  
**Favorables au transfert : 3**

## **3) Devenir du patrimoine communal :**

Le logement 1, rue Jules Ferry se libère au 1<sup>er</sup> juillet.

Il est décidé à l'unanimité de le proposer de nouveau à la location. Il s'agit d'un T4 de 100 m<sup>2</sup>. Le loyer serait maintenu au même montant qu'actuellement, soit 550 €.

En ce qui concerne les locaux abritant les ateliers techniques et l'atelier informatique, leur avenir dépend des décisions concernant les achats immobiliers.

## **4) Questions diverses :**

- **Recherche de personnel** afin de palier au départ en retraite de Mme GODART et à la cessation d'activité en septembre prochain de Mme RAVOT.

- **Compte-rendu par Olivier MICHEL** de la réunion d'Agglo sur les déchets :

\* A partir de 2023 sera mis en place une facturation individuelle du ramassage des poubelles. Chaque poubelle grise sera pourvue d'une puce à lecture électronique et d'un système de fermeture, ceci afin de dénombrer par foyer, le nombre de levées annuelles. Ces levées seront facturées au-delà d'un certain seuil qui reste à définir.

\* Une campagne de broyage pour les particuliers sera mise en place du 6 octobre au 27 novembre (1 date par village). Le dépôt de Moussy servira de lieu de stockage provisoire.

- **Compte rendu par Virginie RUELLE** de la réunion de l'agglomération concernant le développement touristique. Création d'une application (*iD Vizit*) permettant de découvrir la Champagne-Ardenne.

Y seront renseignés les diverses manifestations, les circuits de randonnées. Un onglet permettra de découvrir les activités gratuites, un second les activités payantes.

- **2 devis** concernant la réfection des différentes barrières actuellement peintes en bleu doivent être présentés lors d'un prochain Conseil.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 20h 30 non sans avoir précisé qu'un Conseil sera convoqué d'ici une dizaine de jours pour statuer définitivement sur le point n°1.